

[LES ECHOS] Open space : port du masque, distanciation, cas contact...On fait le point

Alors que les entreprises ont accéléré les modes de partage d'espaces ces dernières années, que ce soit sur la partie bureau ou détente (open spaces, coworking, espace de jeux ect...), la crise sanitaire due au virus Covid-19 qui touche la France de plein fouet depuis le mois de mars, a rebattu les cartes. En open space, les mots qui résonnent sont : distanciation sociale, lavage des bureaux, lavage des mains, bonjour de loin, masque obligatoire. Peu à peu, les entreprises se sont organisées pour « refermer » ces lieux de partage...Explications.

Obligation du port du masque en open space

« Les dernières connaissances scientifiques sur le risque possible de transmission du virus par aérosol nous conduisent à adopter un principe général de port systématique dans les espaces clos et partagés en entreprise. Nous allons maintenant travailler avec les partenaires sociaux sur les modalités pratiques de mises en œuvre et de possibles adaptations de cette nouvelle norme. », a déclaré Laurent Pietraszewski, secrétaire d'Etat auprès de la ministre du Travail, de l'Emploi et de l'Insertion, chargé des Retraites et de la Santé au Travail.

Depuis le 1^{er} septembre, les salariés sont effectivement dans l'obligation de porter un masque au sein des open spaces et dans toutes les parties communes de l'entreprise. En cas de bureau individuel, le port du masque n'est pas imposé tant qu'une seule personne est à l'intérieur du bureau.

Mise en application du télétravail durable pour éviter les cas contacts

De nombreuses entreprises ont mis en place [le télétravail alterné](#) pour éviter un trop grand nombre de salariés dans un même espace et sur un même jour. En open space, il est actuellement recommandé d'avoir des contacts brefs. Si les contacts sont prolongés et rapprochés, il est important de prévoir une distance d'un mètre minimum ou bien d'installer des écrans de protection sur les bureaux (plexiglas par exemple) entre chaque salarié.

Ces mesures préventives visent à réduire les cas de contamination intra-entreprise. Au-delà de la préoccupation de la santé des collaborateurs, les entreprises ne souhaitent pas voir leurs effectifs baisser, voire nuls dans un service. En effet, si un salarié d'un open space se révèle positif au coronavirus, le souci des cas contacts (étroits) se pose et l'entreprise risque de se retrouver avec un nombre important de ses collaborateurs en arrêt forcé.

Le haut conseil de la santé publique (HCSP) définit le cas contact étroit de la manière suivante : « Un contact étroit est une personne qui, à partir de 24h précédant l'apparition des symptômes d'un cas confirmé, a partagé le même lieu de vie (par exemple : famille, même chambre) ou a eu un contact direct avec lui, en face à face, à moins d'1 mètre du cas ou pendant plus de 15 minutes, lors d'une discussion ; flirt ; amis intimes ; voisins de classe ou de bureau ; voisins du cas dans un moyen de transport de manière prolongée ; personne prodiguant des soins à un cas confirmé ou personnel de laboratoire manipulant des prélèvements biologiques d'un cas confirmé, en l'absence de moyens de protection adéquats ».

Si un collaborateur se révèle positif au coronavirus et est en présentiel, le Code du travail prévoit que l'employeur doit prendre les mesures nécessaires « pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et morale des travailleurs » (article L. 4121-1 du Code du travail). L'employeur doit donc demander au salarié contaminé de rester chez lui et d'appeler son médecin traitant. Les cas contacts étroits doivent être informés, rester chez eux en cas de symptômes et télétravailler si possible.

A savoir

Depuis le 11 septembre 2020, la période d'isolement a été réduite à 7 jours pour les cas contacts. Ainsi, si l'on ne présente pas de symptômes, on doit rester [isolé](#) et attendre au moins 7 jours après le dernier contact avec la personne malade

avant de faire le test. Une fois le test réalisé, on doit rester isolé jusqu'au résultat.

LES ECHOS



Liens utiles

[Open space : port du masque, distanciation, cas contact...On fait le point](#)